

---

## PROJETS D'ACCORDS ASSURANCE CHOMAGE, EMPLOI DES SENIORS ET DIALOGUE SOCIAL

### Les partenaires sociaux ont fait preuve de responsabilité

#### COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 24.11.33

Paris, 15 novembre 2024

---

#### Contacts presse

Jean-Côme Delerue  
01 47 63 31 31  
06 77 64 40 78  
jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky  
01 47 63 31 31  
06 73 19 57 64  
pwicky@u2p-france.fr

---

#### PAGE 1 SUR 1

---

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

En parvenant le 14 novembre à proposer trois accords séparés (et néanmoins interdépendants) sur l'assurance chômage, l'emploi des seniors et le dialogue social, qui devraient recueillir la signature de la majorité des partenaires sociaux, ces derniers ont contribué à relancer le dialogue social et le paritarisme.

Après plusieurs années durant lesquelles les règles de l'assurance chômage ont été fixées par décret, les organisations représentatives des employeurs et des salariés du pays ont su trouver un terrain d'entente, redonnant tout son crédit à la gestion paritaire du régime d'assurance-chômage.

Il était indispensable d'adapter les règles d'assurance chômage à la réforme des retraites en modifiant les bornes d'âge. L'U2P se félicite que le projet d'accord entérine une baisse (de 4,05% à 4%) des cotisations patronales d'assurance chômage à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025. Cette évolution est d'autant plus nécessaire que les discussions budgétaires en cours annoncent à l'inverse des augmentations de charges pour les entreprises. En outre, les salariés saisonniers auxquels certains secteurs ont nécessairement recours, accéderont plus facilement à l'assurance chômage, évitant une précarité préjudiciable à la fois aux salariés et aux entreprises qui les emploient.

Le projet d'accord relatif à l'emploi des seniors constitue également une réelle avancée. La France ne peut plus se permettre d'avoir l'un des taux d'activité des seniors les plus faibles d'Europe. L'accès facilité à une retraite progressive est de nature à éviter le départ trop brutal des salariés les plus expérimentés et à favoriser la transmission de leurs compétences dans la durée.

Les Vice-Présidents de l'U2P, Christophe Sans, chef de file dans la négociation assurance chômage et Jean-Christophe Repon, chef de file dans la négociation sur l'emploi des seniors, ont l'un et l'autre annoncé qu'ils émettraient un avis favorable sur les projets d'accord qui seront examinés par les membres du Conseil exécutif de l'U2P lors de sa réunion du 21 novembre prochain.